

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 05 juillet 2017

N° 03
Objet : Etude visant à
harmoniser l'instauration de la
Redevance Spéciale

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

CAZERES Benoît, a donné pouvoir à DULAU Marie France

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie
DEORSOLA Jean Paul
ESMIOL Gérard
FIAERT Claude

ISOARD Roger
PAUL Gilles
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
SFRECOLA Alain
URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application approuvée F. Leprieux.com

004-200067437-20170706-03_06072017-DE

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

La Redevance Spéciale concernant les professionnels et les organismes publics n'est appliquée à ce jour que sur le Territoire de l'ex CCABV, le SMIRTOM quant à lui ayant défini, suite à une étude, les conditions d'application et de tarification mais n'a pas eu le temps de l'instaurer. Les autres territoires de l'agglomération n'ont pas instauré de Redevance Spéciale.

Nos services se sont rapprochés du cabinet d'étude SCORVAL, qui avait travaillé sur ce thème pour le SMIRTOM, et lui ont demandé un devis pour complément d'étude et rapport sur les points suivants :

- Comparatif entre les 2 systèmes de Redevance Spéciale définis à la CCABV et au SMIRTOM
- Préconisations et propositions d'harmonisation visant à fournir une aide à la décision aux élus
- Précisions quant aux modalités d'extension à l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Les conditions de réalisation de cette étude nous ont été communiquées en retour, ainsi que le devis d'un montant de 12 400 € HT pour la tranche ferme (l'étude précitée), et 1200 € HT pour l'option proposition et animation d'une réunion pour les futures redevables.

Aussi il vous est proposé d'approuver ces propositions et d'autoriser Madame la Présidente à :

- Signer la proposition de devis du cabinet SCORVAL

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Approuvé après délibération

004-200067437-20170706-03_06072017-DE